

FEUILLE D'INSCRIPTION AUX COURS DE NATATION ET D'AQUAGYM

Inscription à l'année du 14 septembre 2017 au 30 juin 2018

(Le règlement est à effectuer le jour de l'inscription)

DATES D'INSCRIPTIONS

► Communauté de communes Liffre-Cormier Communauté (Chasné-sur-Illet, Dourdain, Ercé-près-Liffre, La Bouëxière, Liffre, Saint-Aubin-du-Cormier, Mezières-sur-Couesnon, Gosné et Livré-sur-Changeon)

(Présenter un justificatif de domicile)

Samedi 17 juin de 8h15 à 11h30

Mardi 20 juin de 17h à 19h

► Communes extérieures

Samedi 24 juin de 8h15 à 11h30

Après ces dates, les inscriptions peuvent se faire aux heures d'ouverture au public, selon les places disponibles.

Inscription à l'année pour les cours de natation et d'aquagym
Forfait 10 séances pour l'aquabike

Cours au semestre pour le Jardin aquatique

une seule inscription possible par activité (aquagym, aquabike)

PISCINE DE LIFFRE CORMIER COMMUNAUTE

Rue Pierre de Coubertin - 35340 LIFFRE

02 99 68 60 50

piscine@liffre-cormier.fr

Toutes les informations sur www.ville-liffre.fr

FEUILLE A COMPLETER ET A REMETTRE LE JOUR DE L'INSCRIPTION

NOM :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :/...../.....

NOM DU TUTEUR LEGAL :

ADRESSE :
.....

CP/VILLE :/.....

TEL. DOMICILE :/...../...../.....

TEL. PORTABLE :/...../...../.....

COURRIEL :@.....

NIVEAU ENFANT		NIVEAU ADULTE	
<input type="checkbox"/> Eveil	<input type="checkbox"/> Apprenstissage 2bis	<input type="checkbox"/> Débutant	<input type="checkbox"/> Aquados
<input type="checkbox"/> Familiarisation	<input type="checkbox"/> Perfectionnement 1	<input type="checkbox"/> Apprentissage 1	<input type="checkbox"/> Aquapalmes
<input type="checkbox"/> Apprentissage 1	<input type="checkbox"/> Perfectionnement 2	<input type="checkbox"/> Apprenstissage 2	<input type="checkbox"/> Aquagym
<input type="checkbox"/> Apprentissage 1 bis	<input type="checkbox"/> Entraînement loisir	<input type="checkbox"/> Perfectionnement 1	<input type="checkbox"/> Aquabike
<input type="checkbox"/> Apprenstissage 2	<input type="checkbox"/> Jardin Aquatique	<input type="checkbox"/> Perfectionnement 2	

Educateur sportif (cachet):

Date:

HORAIRES DES COURS

Reprise des cours à partir du 14 septembre 2017

Cours enfants	Cours adultes
---------------	---------------

LUNDI

16h50 à 17h30	17h35 à 18h15	18h20 à 19h00
Apprentissage (1)	Apprentissage (1)	Aquados
Apprentissage (2)	Perfectionnement (2)	Débutant
Perfectionnement (1)	Apprentissage (2)	

MERCREDI

14h00 à 14h40	17h05 à 17h45	17h50 à 18h30	18h35 à 19h15
Eveil			
Apprentissage (2)			
	Perfectionnement (1)	Perfectionnement (1)	Entraînement Loisirs
	Apprentissage (1)	Apprentissage (1)	Perfectionnement (2)
	Apprentissage (2)	Apprentissage (2)	

JEUDI

16h50 à 17h30	17h35 à 18h15	21h00 à 21h40
Familiarisation	Perfectionnement (1)	Aqua palmes
Apprentissage (1)	Apprentissage (1)	
Apprentissage (2)	Perfectionnement (2)	

SAMEDI

09h15 à 09h55	10h00 à 10h40	11h00 à 11h40
Apprentissage (1) bis	Perfectionnement (1)	
Apprentissage (1)	Apprentissage (2) bis	Jardin aquatique

1^{er} semestre
du 16/09/17 au 03/02/18

2^{ème} semestre
du 10/02/18 au 30/06/18

AQUAGYM

LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
12h30 à 13h30	12h30 à 13h30	18h20 à 19h20	12h30 à 13h30
20h50 à 21h50	20h00 à 21h00		16h45 à 17h45
	21h00 à 22h00		

AQUABIKE

LUNDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
20h05 à 21h05	12h00 à 13h00	19h20 à 20h20	15h45 à 16h45
			17h35 à 18h35

REGLEMENT 2017 - 2018

Cours de natation et d'aquagym à l'année, du 14/09/17 au 30/06/18

reprise de tous les cours à partir du 14 septembre 2017

1 - Paiement le jour de l'inscription, règlement du montant des cours par :

- ▶ Chèque à l'ordre du Trésor Public
- ▶ Chèques vacances
- ▶ Espèces
- ▶ Cartes Bancaires

Participation des Comités d'entreprises acceptée, le signaler à la caisse le jour de l'inscription.

2 - Paiement par prélèvement du Trésor Public (service gratuit) en trois fois - Dossier à imprimer et à compléter pour le jour de l'inscription

(entre le 18 et le 20 des mois de septembre 2017, novembre 2017, janvier 2018)

- ▶ Pièces à fournir : contrat d'engagement signé, R.I.B.
- ▶ En cas de changement de banque, prévenir la piscine au plus vite et fournir un nouveau R.I.B.

Responsabilités, vestiaires et hygiène

▶ La piscine décline toute responsabilité en cas de vol : toutes les affaires doivent être rangées dans un casier fermé à clé (pièce de 1 €). Pour préserver une bonne hygiène dans les vestiaires, merci de vous déchausser dans le hall.

▶ L'accès aux vestiaires se fait 15 mn avant le début des cours, le passage de votre carte dans le lecteur situé dans le hall est obligatoire pour valider votre présence.

▶ Attendre l'éducateur près des douches.

▶ La douche est obligatoire avant l'entrée dans l'eau.

Les cours ... côté pratique :

▶ Pensez à attacher vos cheveux ou à mettre un bonnet.

▶ En cas de verrues plantaires : chaussons ou claquettes obligatoires (la contamination se fait dans les vestiaires et sur les plages).

▶ Laissez vos bijoux à la maison (certains passent dans les goulottes et ne peuvent pas être récupérés).

CONDITIONS DE REMBOURSEMENT

Fermeture de la piscine pour raisons techniques

Les inscriptions se font sur la base d'un forfait de 30 cours au minimum pour l'année. Tous les cours donnés au-delà de ce forfait ne peuvent pas faire l'objet d'un remboursement ou d'une récupération de cours.

Changement de situation

Les sommes correspondantes aux cours non suivis seront remboursées sur demande des intéressés dans les cas suivants : déménagement, reprise de travail ou mutation, changement justifié d'emploi du temps pour les étudiants

Raisons médicales

▶ Absence inférieure ou égale à 3 mois consécutifs : pas de remboursement. Une récupération de cours peut être acceptée sur présentation d'un certificat médical, en fonction des disponibilités

▶ Absence supérieure à 3 mois consécutifs : remboursement de la moitié des cours non effectués.

COURS D'AQUABIKE ET CONDITIONS DE REMBOURSEMENT

Trois sessions de 10 séances. Paiement de la totalité à l'inscription.

En cas de cours non effectués, remboursement sur demande des intéressés :

▶ des séances non effectuées, sauf si possibilité de report

▶ des séances non effectuées pour un changement de situation (déménagement, mutation professionnelle, changement de travail, reprise de travail, changement d'emploi du temps pour les étudiants. Fournir un justificatif.

▶ pour raison médicale au-delà de 4 semaines d'interruption consécutives : remboursement de la moitié des cours non effectués. Fournir un certificat médical.